



Pension alimentaire enfant majeur avec bébé

Par **papa123456**, le **02/06/2024** à **13:11**

Bonjour,

Je verse une pension pour ma fille de 18 ans qui vient d'avoir un bébé.

Elle est en fin d'études (Bac pro) et devrait avoir son diplôme d'ici quelques semaines sachant qu'elle a déjà une CAP.

Par contre, je n'ai aucune certitude sur le fait qu'elle veuille travailler par la suite vu qu'elle a un enfant et qu'actuellement elle a cessé son alternance.

est-ce que la pension est dûe si elle décide de ne pas travailler et vivre des aides ?

Sans parler de montant versé, j'estime que je n'ai pas à assumer son choix d'avoir gardé cet enfant à son âge et de payer une PA encore X années à cause de cela.

Merci pour vos retours sur ce cas car je n'ai rien trouvé sur le sujet.